



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châteauroux, le 11 septembre 2024

État de la ressource en eau dans l'Indre :

Une situation hydrologique excellente après les fortes pluies du week-end

La première décade de septembre a complètement rebattu les cartes après un mois d'août chaud et très sec. Les pluies de ce week-end ont été très intenses avec un pic dans la nuit de vendredi à samedi. Les cumuls pluviométriques vont de **40 à 80 mm** dans l'Indre soit la pluviométrie d'un mois de septembre complet. Les débits des cours d'eau ont réagi significativement pour atteindre des valeurs **très élevées pour la saison**. La sécheresse de surface qui s'était installée depuis mi-juillet est terminée.

Après une dernière journée pluvieuse aujourd'hui, les prévisions météorologiques annoncent l'arrivée d'une masse d'air polaire en France : les minimales seront comprises entre 4 et 6°C et les maximales entre 15 et 17°C jusqu'à dimanche. Ces températures froides pour la saison vont permettre de maintenir l'humidité des sols et limiter les phénomènes d'évaporation.

La situation hydrologique s'est nettement améliorée et ce sur tous les bassins. Tous les débits des cours d'eau sont repassés au-dessus des seuils de restriction. Il est très probable que l'épisode pluvieux de ce week-end marque la fin de la période d'étiage cette année. Le contraste par rapport à ces dernières années est notable.

Levée des mesures de restriction

Ainsi, le préfet décide de lever les restrictions actuellement en vigueur **le jeudi 12 septembre 2024 à 00h** sur l'ensemble des bassins du département.

La levée des restrictions permet aux propriétaires d'étang de pouvoir manœuvrer les vannes notamment pour vidanger. La vidange est une **action indispensable (recommandée tous les 3 ans)** pour la bonne santé d'un plan d'eau mais si certaines règles ne sont pas respectées, elle peut avoir de **graves répercussions** sur les milieux aquatiques en aval. Nous rappelons qu'il est impératif d'effectuer une vidange lente et en évitant la fuite de grandes quantités de matière en suspension (MES) dans le milieu. Pour cela, la méthode la plus efficace reste l'installation d'un filtre à paille en sortie pour retenir les MES. Avant toute vidange, il est nécessaire d'informer les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) à l'adresse suivante : ddt-eau@indre.gouv.fr.

L'année hydrologique écoulée (septembre 2023 à août 2024) aura été marquée par une pluviométrie exceptionnelle : 1036 mm sont tombés dans le département alors que la moyenne est de 710 mm. Une telle pluviométrie n'a pas été observée depuis l'année hydrologique 1976/1977. Nous sommes face à un événement qualifié d'extrême. Le dérèglement climatique est à l'oeuvre et nous rappelle la nécessité de s'engager collectivement dans la préservation de la ressource en eau.

Afin de suivre au mieux l'évolution de la sécheresse et les mesures de restriction en vigueur dans le département, rendez-vous sur <https://vigieau.gouv.fr/>. Pour plus d'information, contactez la DDT à l'adresse suivante : ddt-ore@indre.gouv.fr.

Direction des services du cabinet

Tel : 02.54.29.50.57 / 50.06

Port : 06.32.94.02.23 / 06.0708.31.19

Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583
36019 CHÂTEAURoux Cedex